

L'interdiction de fumer sera appliquée dès le jour du Nouvel An, promet Bachelot

17/12/2007

PARIS (AFP) — L'interdiction de fumer dans les bars, tabacs, restaurants, discothèques et casinos sera appliquée dès le 1er janvier et il n'y aura "pas de tolérances", a réaffirmé lundi la ministre de la Santé Roselyne Bachelot.

"Si vous rentrez de votre réveillon et que vous voulez prendre un petit noir au bistrot en bas de chez vous —s'il est ouvert, vous n'aurez pas le droit de fumer dans cet établissement", a indiqué la ministre sur Canal+.

Interrogée sur les personnes qui seront chargées de faire appliquer la loi, Mme Bachelot a indiqué que "ce sont les agents habituels, policiers, gendarmes, médecins de santé publique, agents de salubrité de la ville de Paris...". "Il n'y a pas besoin" d'effectifs supplémentaires, a précisé la ministre, soulignant que "le patron de l'établissement est garant du respect de la loi".

"Le décret est prêt depuis un an, tout le monde est au courant qu'il va s'appliquer. On n'a pris personne en traître", a rappelé la ministre, ajoutant que "le problème n'est pas d'ennuyer qui que ce soit, c'est d'éviter 66.000 morts par an par tabagisme actif et plus de 5.000 morts par an par tabagisme passif".

"Le décret doit être pour tous ceux qui fument une occasion d'arrêter", a conclu Mme Bachelot.

Source :

<http://afp.google.com/article/...>

